

# BP TECHNICIEN ANIMALIER en UNITÉ d'EXPERIMENTATION

R.N.C.P 34023



Continue ou par apprentissage

Continue 1 an - Apprentissage 2 ans

Diplômante de niveau 4

## Les objectifs :

- Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale
- Élever les animaux pour les expérimentations
- Réaliser des interventions techniques sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental
- Assurer un appui technique aux expérimentations
- Assurer la qualité de l'unité expérimentale
- Appliquer les techniques relatives au génie génétique sur les animaux

## Prérequis :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau V (CAPA, CAP, BEP) ou avoir suivi une seconde générale

Formation		
Continue	1050h soit 30 semaines	420h soit 12 semaines
App 1 <sup>ère</sup> année	575h soit 17 semaines	Le reste
App 2 <sup>ème</sup> année	475h soit 13 semaines	Le reste

**Contenus principaux de la formation :** Biologie – Physiologie de la reproduction et de la digestion – Locaux et matériels d'animalier – Réglementation et législation – Pathologie des animaux de laboratoire – Collecte des données et échantillonnage – Informatique – Prophylaxie hygiénique – Visites d'animalerie – Anglais – Mathématiques – Communication orale – Travaux pratiques (préhension, contention, administration et prélèvement) – Ucare Génie Génétique

**Dispositif d'évaluation :** Unités capitalisables (UC) au cours de l'année lors d'épreuves oral sous forme d'un entretien d'explication devant un jury de professionnels et de formateurs

**Taux de réussite :** 87.5% sur 8 participants à la formation

**Taux de satisfaction :** NC

## Accessibilité et organisation

**Modalités d'alternance :** Selon le calendrier d'alternance revu chaque année

**Modalités pédagogiques :** En présentiel, échange et analyse de pratiques, mise en situation professionnelle, pratique sur plateaux techniques, visite d'entreprises, interventions de professionnels.

**Frais pédagogiques :** Tenue de travail adaptée

**Rémunération et financements :** Demandeurs d'emploi : faire valider son projet professionnel par Pôle Emploi, Mission Locale Cap Emploi ou autres structures d'orientation. Salarié(e)s : formation éligible au CPF, plan de formation entreprise ou contrat de professionnalisation. Autres profils : possibilité de suivre la formation à distance. [www.alternance.gouv.fr](http://www.alternance.gouv.fr) Délais d'accès à l'action : Entrée et sortie permanente selon le positionnement

## Accession à la formation

**Public ciblé :** Demandeurs d'emploi, salariés, jeunes sortant d'école

**Conditions d'inscription :** Remplir le dossier d'inscription.

**Modalité de sélection :** Pré-sélection sur dossier de candidature et entretien de motivation

**Modalités d'adaptation du parcours :** A la demande, la référente handicap étudie chaque situation pour adapter le parcours de l'apprenant.

## Et après le BP TAUE ?

**Poursuite de formation possible :** BTS ANABIOTEC

**Métiers visés :** Technicien d'animalerie de laboratoire

CFPPA du Loir et Cher – rue de la Vallée du Loir 41100 Areines

Mr BRETHAUX Philippe 02.54.77.69.37

[www.formation-pro.ac-2v.fr](http://www.formation-pro.ac-2v.fr)